

**ARRETE DE STATIONNEMENT  
RESTRICTION DE STATIONNEMENT  
IMPASSE DU RAIDILLON  
A2026-172**

Le Maire de la Commune du Pecq,

Vu le Code de la route, notamment les articles L. 411-1, L. 411-6, R110-2, R411-8, R411-26,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2212-1, L. 2212-2, L. 2122-24, L. 2213-1 et L. 2213-2,

Vu l'arrêté et l'instruction interministériels sur la signalisation routière, modifiés par les textes subséquents,

Considérant le réaménagement de l'école Joséphine BAKER (réfection du réfectoire) sise 17, Rue du Raidillon – 78230 LE PECQ,

Considérant la nécessité d'assurer le bon déroulement de ces travaux et la sécurité des usagers,

---

**ARRETE**

---

**ARTICLE 1 :**

Les entreprises intervenant dans le cadre du réaménagement de l'école Joséphine BAKER (réfection du réfectoire) sise 17, Rue du Raidillon – 78230 LE PECQ, sont autorisées à occuper le domaine public, du 1<sup>er</sup> juin 2026 au 05 juillet 2026.

**ARTICLE 2 :**

Le stationnement de tous les véhicules est interdit et considéré comme gênant sur les 5 dernières places de stationnement situées sur la droite, en entrant dans l'impasse du Raidillon, du 1<sup>er</sup> juin 2026 au 05 juillet 2026.

Les véhicules contrevenants seront enlevés et mis en fourrière.

**ARTICLE 3 :**

La signalisation et la pré-signalisation nécessaires à la matérialisation du présent arrêté seront assurées par les soins des entreprises concernées par ces travaux.

**ARTICLE 4 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication sur le site Internet de la commune.

ARTICLE 5 :

La Directrice Générale des Services, le Directeur des Services Techniques, le Commissaire Divisionnaire, chef de la Circonscription de Sécurité Publique de Saint-Germain-en-Laye et les agents de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait au Pecq, le 28 mai 2026

Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'A. Brosse'.

Anne-Laure de BROSES

